

5.3 Quoi qu'il en soit, le fait de limiter les émissions ne se traduit pas par une limitation des concentrations dans l'atmosphère. Comme l'a indiqué le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (GIEC),

[Traduction libre] Les concentrations, dans l'atmosphère, de gaz de longue durée (le dioxyde de carbone, l'oxyde d'azote et les CFC) ne s'adaptent que lentement aux changements d'émissions. Les émissions actuelles de ces gaz nous condamnent à des concentrations accrues pendant des décennies, si ce n'est des siècles. Plus longtemps se maintiendront les taux d'émission actuels, plus grandes devront être les réductions qui permettront de stabiliser les émissions à une concentration donnée.

Pour stabiliser les concentrations de gaz de longue durée aux niveaux actuels, il faudra réduire les émissions anthropiques de l'ordre de 60 à 80 p. 100; le méthane, par contre, ne nécessiterait qu'une réduction de 15 à 20 p. 100².

5.4 Il ne suffira donc pas de limiter les émissions de gaz à effet de serre du Canada au niveau de 1990 pour contribuer au règlement définitif du problème du réchauffement de la planète, ni d'atteindre l'objectif établi à la Conférence de Toronto, soit une réduction de 20 p. 100 des émissions d'ici l'an 2005. La conférence même reconnaît que cet objectif ne peut être qu'un but initial³. Voici quelques-unes des hypothèses avancées par le groupe de travail du GIEC :

- Élimination complète des CFC partout dans le monde et gel imposé aux émissions de méthylchloroforme et de tétrachlorure de carbone.
- Réductions des émissions de gaz à effet de serre provenant de la fermentation entérale chez les animaux domestiques, des rizières et des engrais.
- Amélioration des baisses d'intensité énergétique selon un taux annuel qui passe d'une valeur initiale variant entre 1,5 et 2,5 p. 100 à un champ de 1,1 à 1,8 p. 100 au cours du dernier quart du siècle prochain; le taux moyen en 1985 jusqu'à la fin de 2 100 oscille entre 1,2 et 1,9 p. 100 par année.
- Développement rapide des sources d'énergie renouvelable et pénétration de ces marchés, encouragés en partie par l'adoption mondiale de 'frais d'émission d'hydrocarbures'. L'énergie produite par la biomasse représente 10 à 25 p. 100 de l'approvisionnement énergétique primaire d'ici 2025, selon les hypothèses de croissance économique.
- Le déboisement des forêts tropicales cesse d'ici 2025 et, d'ici 2100, on procède au reboisement d'environ 1 000 millions d'hectares⁴.

5.5 Même s'il s'agit de pures hypothèses, elles n'en constituent pas moins des indications utiles pour la recherche, le développement et la formulation des politiques dont auront besoin le Canada et d'autres pays au cours des années à venir.